

La gestion locale du vieillissement : le cas de Tracadie au Nouveau-Brunswick

Majella Simard, Université de Moncton

ABSTRACT

The territorial management of aging represents a real challenge for New Brunswick municipalities. This contribution illustrates the changes that have occurred in this area and, more specifically, to municipal infrastructures, equipment and services, between 2014 and 2021, in the Regional Municipality of Tracadie. The analysis is based on semi-structured interviews with local elected officials and stakeholders working with seniors. Although respondents noted an overall improvement in the territorial management of aging, gaps remain, particularly in the former local service districts, notably with regard to sidewalks and snow removal. The implementation of an urban plan that considers the particular realities of seniors would undoubtedly mitigate the effects of such shortcomings.

RÉSUMÉ

La gestion territoriale du vieillissement représente un réel défi pour les municipalités du Nouveau-Brunswick. Cette contribution illustre les changements survenus en ce domaine et, plus spécifiquement, aux infrastructures, aux équipements et aux services municipaux, entre 2014 et 2021, dans la municipalité régionale de Tracadie. L'analyse repose sur des entrevues semi-dirigées effectuées auprès d'élus locaux et d'intervenants œuvrant auprès des aînés. Bien que les répondants aient noté une amélioration globale en matière de gestion territoriale du vieillissement, il persisterait des lacunes, particulièrement dans les anciens districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les trottoirs et le déneigement. La mise en œuvre d'un plan d'urbanisme qui prendrait en considération les réalités particulières des aînés permettrait sans doute d'atténuer les effets de telles carences.

Keywords / Mots clés : aging, management, development, municipality, Tracadie / vieillissement, gestion, aménagement, municipalité, Tracadie

En l'absence d'une politique territoriale du vieillissement au Nouveau-Brunswick, la gestion du vieillissement repose essentiellement sur les actions formelles et informelles déployées par les

acteurs sociaux tels que les élus municipaux, les intervenants communautaires et les personnes âgées elles-mêmes dans le but de favoriser le vieillissement sur place (Laferrère, 2021; Gucher, 2014). Quant à l'État, son rôle porte surtout sur la préservation de la santé et le soutien à domicile. Il s'ensuit que tous ces acteurs ont un rôle incontournable à jouer en matière d'aménagement du territoire afin de faire des municipalités des milieux de vie qui correspondent aux besoins des aînés. Dès lors, les changements apportés par les élus locaux, notamment par le biais de la démarche MADA (« Municipalité amie des aînés »), peuvent s'avérer bénéfiques afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Le but de cette contribution consiste à illustrer la portée des changements survenus entre 2014 et 2021 en ce qui a trait à la gestion locale du vieillissement dans la municipalité de Tracadie au Nouveau-Brunswick, la deuxième à avoir implanté la démarche MADA au sein de cette province. Notre contribution prendra la forme d'une étude de cas longitudinale qui s'appuie sur des entrevues semi-dirigées effectuées auprès d'intervenants locaux et communautaires et de personnes âgées en 2014 et en 2021 ainsi que sur la tenue d'un groupe de discussion réalisé au cours de ces deux mêmes années. Mentionnons que parmi les seize intervenants que nous avons rencontrés, neuf œuvraient dans le domaine de l'économie sociale. Les représentations sociales constituent la méthode d'analyse que nous avons retenue (Jodelet, 2007). Pour cette raison, nous croyons qu'il s'avère plus approprié d'utiliser le conditionnel dans l'analyse de nos résultats. À défaut de pouvoir analyser toutes les composantes liées à la gestion territoriale du vieillissement, nous nous limiterons aux infrastructures, aux équipements et aux services municipaux à l'intention des aînés.

De façon générale, selon les intervenants communautaires, les aménagements municipaux répondraient aux attentes des personnes âgées de Tracadie. Soulignons qu'en 2014, plusieurs intervenants avaient mis en exergue le manque d'infrastructures et d'équipements à l'intention des aînés, ce qui laisse présager une certaine amélioration à cet égard, notamment aux sentiers pédestres, à la piste cyclable, aux trottoirs et à la véloroute. Tant du côté des aînés que des intervenants, le prolongement et l'aménagement de la piste cyclable, qui serait utilisée par les personnes âgées pour pratiquer la marche, figureraient parmi les principales améliorations qui ont été apportées. En 2014, c'était plutôt l'aménagement d'un sentier le long de la Grande Rivière Tracadie qui avait retenu l'attention des intervenants. Des toilettes mobiles auraient également été installées à la suite de la démarche MADA dans certains secteurs de la piste cyclable. En 2014, des intervenants déploraient que la piste cyclable ne soit pas asphaltée, ce qui n'était plus le cas en 2021 alors que de larges segments auraient été bitumés. Soulignons également une amélioration des traverses pour piétons, surtout depuis que Tracadie fait partie du réseau MADA. La ville aurait aussi acquis de nouveaux équipements de déneigement, ce qui aurait permis d'améliorer l'état du déblaiement. Tracadie se démarquerait même des autres municipalités de la Péninsule acadienne à cet égard. L'amélioration de l'offre en matière de logements a retenu l'attention de nombreux intervenants. Cependant, cette amélioration ne serait pas nécessairement du ressort de la ville, mais plutôt d'un entrepreneur privé. Enfin, l'amélioration de l'accessibilité des édifices municipaux pour les personnes âgées à mobilité réduite a également été signalée.

Il persisterait néanmoins des divergences d'opinions en ce qui concerne les attentes des aînés à l'égard des aménagements physiques au sein de la municipalité ainsi qu'en ce qui a trait aux amé-

liorations qui ont été apportées ou qui restent à faire. Les plaintes des intervenants concernent surtout les trottoirs, ces derniers étant fragmentés, voire absents des anciens districts de services locaux (DSL)¹. En outre, leur configuration serait dangereuse. Mentionnons que ces trois dernières lacunes, ainsi que l'étroitesse des accotements et la forte sinuosité de la rue principale, avaient également été mentionnées en 2014. De plus, des trottoirs ne seraient pas aménagés partout au sein de la ville. Les parcs, les bancs, les toilettes extérieures, les trottoirs et les traverses piétonnières seraient toujours en nombre insuffisant, ce qui représenterait une lacune pour les personnes âgées. La ville abrite un parc, celui des Vétérans, mais ce dernier demeurerait méconnu, mal positionné et donc, sous-utilisé. En raison de l'insuffisance de parcs et de lieux sécuritaires pour les personnes âgées, certaines iraient marcher dans la localité avoisinante de Sheila où l'on retrouve une piste derrière l'école. Même si le délai aux traverses pour piétons a été allongé, celui-ci serait encore trop court, la même problématique ayant été soulevée en 2014. À ce moment, il avait également été mentionné que le temps d'attente pour l'activation de la lumière était trop long. En outre, ces traverses seraient peu visibles pour les automobilistes. En 2014, c'étaient plutôt les marques sur la chaussée qui posaient un problème. De plus, les lumières aux traverses pour piétons seraient souvent défectueuses. Outre cette lacune, il semblerait aussi qu'il y a un problème avec la synchronisation des feux de circulation au centre-ville.

Bien que des améliorations aient été signalées au chapitre du déneigement, certaines personnes âgées hésiteraient à sortir l'hiver en raison des problèmes relatifs au déglacage et au déblaiement des rues et des trottoirs, une situation qui prévalait également en 2014. De plus, le déneigement demeurerait tardif et déficient dans les anciens DSL comparativement à la situation qui prévaudrait au sein de la ville proprement dite, une observation qui avait également été faite en 2014. L'accès à certaines infrastructures de la ville, notamment aux trottoirs, serait aussi problématique pour les personnes âgées en fauteuil roulant ou en déambulateur. Certaines portions de la chaussée ainsi que le stationnement du centre commercial auraient de nombreux nids-de-poule. En général, peu d'améliorations auraient été apportées aux infrastructures dans les anciens DSL depuis leur fusion avec la ville. L'entretien des voies de circulation au sein des anciens DSL constituerait donc un enjeu de taille. Par ailleurs, un intervenant avait soulevé, en 2014, l'absence d'une section consacrée aux aînés dans le plan d'urbanisme de la ville, cette même observation ayant été mise de l'avant par un participant du groupe de discussion en 2021.

Enfin, nous constatons de nombreuses similitudes entre les réponses de 2014 et celles de 2021 au chapitre de l'aménagement et des infrastructures, notamment en ce qui concerne les trottoirs, les traverses piétonnières, l'éclairage des rues, la vitesse et l'intensité de la circulation routière ainsi que le déglacage des rues. Certes, tant les intervenants locaux et communautaires que les aînés sont d'avis que certaines améliorations auraient été apportées, notamment au chapitre du déneigement, de l'accessibilité aux édifices municipaux, de l'ajout de toilettes sur la piste cyclable ainsi qu'en matière d'offre de logements, mais celles-ci semblent demeurer insuffisantes compte tenu des nombreuses lacunes qu'il resterait à combler, en particulier dans les anciens DSL.

En conclusion, l'implication des élus municipaux dans l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des aînés est un impératif incontournable en matière de gestion territoriale du vieillissement et donc, du vieillissement sur place (Argoud, 2017; Broussy, 2014; Gucher, 2014). Dès lors, notre

contribution a permis de mettre en évidence la perception positive quasi généralisée des intervenants et des aînés que nous avons interrogés en ce qui a trait aux équipements municipaux. L'intégration de la municipalité à la démarche MADA et le soutien accordé par la ville aux entrepreneurs spécialisés dans la construction de logements pour personnes âgées représenteraient autant de signes tangibles de la part des élus municipaux d'une volonté d'améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif (Gauthier, 2021; Vanlierde et Houlioux, 2021). Mais il n'en reste pas moins que les élus locaux pourraient en faire plus en matière de gestion territoriale du vieillissement, notamment en adoptant un plan d'urbanisme qui prendrait en considération les réalités particulières des aînés. Des disparités persisteraient aussi entre les efforts investis pour améliorer la qualité de vie des aînés de la ville par rapport à celle des personnes âgées des anciens DSL (Broussy, 2014; Chapon et al., 2012).

En dépit de leur volonté manifeste d'améliorer le bien-être des personnes âgées et de favoriser un vieillissement actif sur place, les intervenants communautaires, les élus locaux et les personnes âgées disposent d'une marge de manœuvre plutôt réduite en matière de gestion territoriale du vieillissement. Ces acteurs peuvent aussi difficilement faire contrepoids aux facteurs structurels liés au vieillissement (dénatalité, migration des jeunes, etc.), autant d'enjeux qui appellent la mise en place d'interventions en aval (Blanchet, 2021). Dès lors, le vieillissement sur place suppose le déploiement de stratégies d'intervention à des échelles géographiques qui vont au-delà de celle de la municipalité (Jahon et Leclair, 2010). Dans le cas du Nouveau-Brunswick, l'échelle régionale, qui correspond à celle couverte par les Commissions de services régionaux, nous apparaîtrait le niveau le plus adéquat en matière de gestion territoriale du vieillissement. Mais dans tous les cas, les interventions des acteurs locaux et régionaux doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique plus large qui viserait une certaine justice spatiale et qui permettrait aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick de créer un environnement propice au vieillissement sur place.

NOTE

1. Au Nouveau-Brunswick, les DSL sont des entités dont le territoire correspond généralement à celui d'une paroisse religieuse. Au nombre de 236, leurs responsabilités se limitent essentiellement aux services d'incendie, de ramassage des ordures et d'éclairage des rues. Ils sont administrés par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. En décembre 2021, un projet de loi a été voté pour en réduire le nombre à 12 de manière à les incorporer au sein des municipalités. Mentionnons qu'en 2013, la ville de Tracadie-Sheila procédait à un important exercice de fusion en regroupant 18 anciens DSL pour devenir la « municipalité régionale de Tracadie ».

RÉFÉRENCES

- Argoud, Dominique. (2017). Territoires et vieillissement : vers la fin de la politique vieillesse? *Lien social et Politiques*, 79, 17–34. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2017-n79-lsp03241/1041730ar/> [9 novembre 2023].
- Blanchet, Mickaël. (2021). Enjeux et jalons géographiques du vieillissement dans les quartiers politiques de la ville. *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 73(1), 9–11.
- Broussy, Luc. (2014). *Dix mesures pour adapter la société française au vieillissement*. Paris, FR : Dunod.
- Chapon, Pierre-Marie, Florent Renard, et Silvia Rosales-Montalo. (2012). Du territoire de vie au territoire décisionnel : enjeux d'acteurs, enjeux d'échelles et d'organisation. Dans Jean-Philippe Viriot-Durandal, Christian Pihet et Pierre-Marie Chapon (dir.), *Les défis territoriaux face au vieillissement* (pp. 91–106). Paris, FR : La Documentation française.

- Gauthier, Pauline. (2021). Accessibilité des espaces publics : place aux aînés! *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 73(1), 20–21.
- Gucher, Catherine. (2014). Vieillesse dans les espaces ruraux en France et « effets de milieu » : enjeux humains et territoriaux des mutations démographiques. *Cahiers québécois de démographie*, 43(1), 103–131.
- Jahon, Franck, et Matthieu Leclair. (2010). *Le projet gérontologique territorial : un défi pour les élus locaux. Guide pour le penser et le formaliser*. Toulouse, FR : Erès.
- Jodelet, Denise. (2007). *Les représentations sociales*. Paris, FR : Presses universitaires de France.
- Laferrère, Anne. (2021). Ageing in place/Vieillir chez soi : apport des expériences étrangères et des comparaisons internationales. *Gérontologie et société*, 43(165), 11–30. URL : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2021-2-page-11.htm> [9 novembre 2023].
- Vanlierde, Annick et Houioux, Geneviève. (2021). La participation citoyenne des aînés dans les politiques municipales : évaluation du processus « Ville amie des aînés ». *Pensée plurielle*, 53(1), 140–157.

L'AUTEUR

Majella Simard est professeur au Département d'histoire et de géographie à l'Université de Moncton. Courriel : majella.simard@umoncton.ca.